

et, en 1802, elle rentra avec elle à Auffrédy, où elle resta jusqu'en 1813.

A cette époque, elle fut envoyée à Anvers, où elle arriva dans des circonstances pénibles; mais l'exemple de son courage et l'amabilité de son caractère soutinrent puissamment les Sœurs dans leur admirable conduite, au milieu des horreurs, des privations et des dangers de la guerre.

Rentrée à Saint-Laurent, elle devint première Maîtresse au noviciat, où elle a laissé le souvenir des plus brillantes qualités et des plus aimables vertus. Enfin, au bout de 5 ans, le 29 mai 1819, elle fut élue Supérieure générale. Elle avait alors 54 ans. Elle était à la hauteur de sa place, par ses vertus et ses talents; elle était la seule à l'ignorer. Elle fut toujours d'une humilité profonde, d'une simplicité angélique, d'une amabilité propre à lui gagner tous les cœurs.

A la fin de son généralat, elle fut chargée de la direction du second noviciat, puis fut élue deux fois première Assistante; mais, en 1836, elle ne voulut conserver que sa place de première Maîtresse du second noviciat, qu'elle finit par quitter en 1839, pour ne s'occuper que d'elle-même. Elle s'endormit dans le Seigneur, le samedi, 3 février 1844, à 11 heures du soir, âgée de 72 ans, dont 55 de profession.

## LIVRE VI.

DEPUIS L'ÉLECTION DU R. P. DESHAYES JUSQU'À SA MORT.

(1821-1844.)

### CHAPITRE I<sup>er</sup>.

LE R. P. DESHAYES, SUPÉRIEUR GÉNÉRAL. — TRAVAUX DE CONSTRUCTIONS OU DE RÉPARATIONS A LA COMMUNAUTÉ DE LA SAGESSE. — DÉMÊLÉS ENTRE LES SUPÉRIEURS DE LA SAGESSE ET M<sup>GR</sup> SOYER, ÉVÊQUE DE LUÇON. — SECOND NOVICIAT. — LA MÈRE SAINT-LIN.

Le R. P. Duchesne ayant cessé de vivre, il fallut procéder à l'élection d'un successeur. Le choix n'en paraissait pas douteux. Le P. Deshayes, entré dans la Compagnie de Marie depuis quelques mois seulement, et nommé Assistant de l'ancien Supérieur général depuis quelques semaines, était évidemment l'homme que la divine Providence destinait à remplir le poste vacant. Il fut élu par ses confrères le 17 janvier 1821, et son élection fut approuvée aussitôt par Monseigneur l'évêque de La Rochelle, qui administrait encore le diocèse de Luçon.

Santé robuste que rien ne semblait pouvoir altérer;

physionomie qui respirait à la fois une imposante dignité et une douce paternité ; caractère loyal et ferme, avec une grande bonté de cœur ; longue habitude de l'administration et des affaires ; connaissance parfaite des hommes et de son temps ; jugement solide ; foi ardente ; confiance entière dans la divine Providence, avec une sorte de passion pour les bonnes œuvres, dont, à cette époque de renouvellement, il sentait le besoin, le P. Deshayes avait reçu du ciel tout ce qu'il fallait pour remplir une tâche glorieuse et faire un bien immense. Il n'a pas enfoui dans un sol stérile les talents que Dieu lui avait confiés, et tout fait espérer qu'à la fin de sa course, il a entendu résonner à son oreille cette parole du divin Maître : « Courage, bon et fidèle serviteur ; parce que vous avez été fidèle, entrez dans la joie de votre Seigneur. »

Pendant la grande Révolution, il s'était montré d'un courage à toute épreuve et d'un dévouement sans bornes à l'Eglise et au Saint-Siège. Soit comme diacre, soit comme prêtre, il avait rendu les plus grands services à la religion, dans sa chère Bretagne qui l'avait vu naître. Après les jours mauvais, il fut chargé d'exercer le saint ministère successivement dans plusieurs paroisses. En dernier lieu, il fut nommé curé d'Auray, en 1805. On n'y a point oublié et on n'y oubliera pas de longtemps ses vertus et ses œuvres. Nous n'avons point à raconter ici tout le bien qu'il a fait avant ou après son arrivée à Saint-Laurent ; nous n'avons à parler que de ce qui regarde particulièrement l'histoire de la Congrégation de la Sagesse. Nous ajouterons pourtant, avant d'aller plus loin, que non-seulement il était dévoré de zèle pour la religion et pour toutes les œuvres qui pouvaient contribuer au bien-être de ses semblables et au soulagement des misères humaines, mais qu'il savait encore faire partager

ses sentiments à ceux qu'il jugeait capables de l'aider dans ses généreux desseins. Il était difficile de résister à ses demandes, qui avaient toutes pour but des entreprises évidemment utiles. Nous n'en donnerons ici qu'une preuve, sans sortir de notre sujet.

Les Sœurs de la Sagesse tenaient un pensionnat de rentiers dans le faubourg de Chaillot, à Paris. Non loin de cette maison se trouvait l'hôtel du général Frère. Le P. Deshayes désirait l'acheter, pour y placer des classes de petites filles. Il se décida, un jour, à se présenter chez l'homme de guerre pour lui parler de cette affaire. Voici comment M. Laveau raconte cette entrevue dans la *Vie* du P. Deshayes :

« Qu'y a-t-il pour votre service, M. l'abbé ? dit le général étonné de la visite. — Vous avez là un bel hôtel, M. le général. — Eh bien ! — Il est un peu grand pour vous. — Quoi ! vous le vendre ? qu'en voulez-vous faire ? — Général, le remplir de Religieuses. — Oh ! M. l'abbé ; et ma fille au milieu d'elles ? — Leur adjoindre les petites pauvrettes de Chaillot. — Vous êtes plaisant, M. l'abbé. — Puis, après quelques moments de silence : Et si ma fille allait se faire bonne Sœur ! — Rien d'impossible, général. — Mais ma maison vaut beaucoup ! — Combien, général ? — Plus de soixante mille francs. — Je n'en ai que trente mille à vous offrir. — Pas possible ! » L'on cause, l'on rit, et, à la fin, le général est emporté comme d'assaut : « Je vous la donne, allez chez mon notaire. » Ce dernier, surpris d'une quasi-donation, avertit ses connaissances, et retarde l'acte de vente. Dès le soir, on venait offrir au propriétaire cinquante-six mille francs pour son hôtel. « Non, répondit le général, un honnête homme n'a qu'une parole » ; et à l'instant il

écrit à son notaire , et lui intime l'ordre de passer l'acte avec le P. Deshayes pour la somme de trente mille francs. Nous aurons occasion de parler plus tard de cette maison achetée à si bas prix , en 1823 , et vendue à la ville de Paris , en 1864 , avec un bénéfice de plus de trois cent mille francs, qui ont été employés dans la construction de la magnifique chapelle de la Communauté de Saint-Laurent.

Le R. P. Deshayes était appelé à donner un essor extraordinaire aux Congrégations que le ciel lui avait confiées. Les Frères , aussi bien que les Pères et les Sœurs, devaient recueillir avec abondance les fruits de son heureux passage à Saint-Laurent. Les Filles de la Sagesse virent leur nombre s'accroître d'une manière considérable , pendant les années de son généralat. Le 1<sup>er</sup> janvier 1821, la Congrégation comptait 731 Religieuses et 47 novices ; au moment de la mort du P. Deshayes , à la fin de 1841, elle comptait 1593 Religieuses et 75 novices. C'est le 27 mai 1841 que , pour la première fois, on vit en même temps 100 novices à la Communauté ; quelques jours après, on en comptait 108 ; de 1821 à 1841, on fonda 32 nouveaux établissements, et on en refusa 114.

La Communauté , voyant augmenter peu à peu ses ressources, pouvait faire des dépenses plus considérables. Aussi s'occupait-on d'élever des constructions plus ou moins nécessaires. On peut dire que l'enclos de la Sagesse changea presque entièrement de face. Du jardin et de la prairie que longe la Sèvre on retira des masses énormes de pierres, qui servirent à construire les bâtiments projetés , et à élever un vaste mur d'enceinte autour de ce jardin et de cette prairie.

Le Vendredi-Saint de l'année 1826 , on érigea un

Chemin de Croix dans l'enclos ; mais on se borna alors à placer 14 croix de bois, hautes d'environ 4 m. 50 c. Ce bois ne pouvait durer longtemps ; c'est pourquoi on songea plus tard à faire quelque chose de plus solide, et l'on désira surtout que ce Chemin de Croix ne fût pas placé dans un lieu de passage. Pour atteindre ce but , le Père Dalin, alors Supérieur général , fit commencer, en 1847, des travaux de préparation qui se terminèrent en 1849, et, en vertu d'un rescrit de Pie IX , en date du 4 mai 1849, l'érection du Chemin de Croix en pierre que l'on voit aujourd'hui eut lieu solennellement. On ne changea rien au tombeau que le P. Deshayes avait fait construire.

La maison de la Sagesse et la chapelle qui fut bénite en 1782 étaient bâties sur un plan représentant le chiffre de Notre-Seigneur. Ce plan occupait presque tout le terrain appartenant alors à la Communauté. La chapelle étant devenue insuffisante pour contenir le personnel, qui avait beaucoup augmenté, la Congrégation eut recours à la munificence du Gouvernement, à l'effet d'obtenir les fonds nécessaires pour son agrandissement. La demande fut favorablement accueillie, et l'on se mit à construire les deux bras de la croix et le sanctuaire. Les travaux commencés au mois de mars 1827 furent terminés l'année suivante , et, le 10 août 1828, la chapelle fut consacrée par Mgr Bernet, évêque de La Rochelle. Mais, comme on le voit aujourd'hui, cette chapelle n'existe plus ; elle est remplacée par un monument magnifique, dont nous aurons à parler à la fin de cette histoire.

Afin d'éviter les mille difficultés qu'on avait à faire moudre le grain par des personnes étrangères, le R. P. Deshayes, que rien n'arrêtait quand il s'agissait d'entreprises utiles , songea à faire construire un pont et un moulin dans l'enclos de la Sagesse. Son projet rencon-

tra de nombreux obstacles ; mais son habileté et sa patience surent les surmonter.

Par une transaction passée entre la commune de Saint-Laurent et la Congrégation , le 12 décembre 1834 , il fut permis de construire un moulin de la manière prescrite par l'ordonnance royale reçue à cet effet le 18 février de la même année. Le pont et le moulin étaient terminés au mois de juin 1835.

A cette occasion , la Congrégation a contracté envers la commune de Saint-Laurent plusieurs obligations , dont nous allons parler ici , afin de n'avoir plus à y revenir. Elle s'obligeait d'abord à fournir un local pour faire l'école aux garçons. Mais ce local étant devenu , par la suite , insuffisant pour le nombre des enfants , la commune fit ses observations , et par un traité sous la date du 9 octobre 1850 , passé entre les parties intéressées , il a été arrêté que la Communauté serait entièrement déchargée de l'obligation de fournir un local pour l'école des garçons , moyennant une indemnité de 2000 francs , pour aider à la construction d'une nouvelle maison.

La Communauté s'obligeait en outre à exécuter les promesses contenues dans un acte du 24 septembre 1719 , lequel porte que le principal emploi des Filles de la Sagesse , en s'établissant dans la commune de Saint-Laurent , serait de s'appliquer à l'instruction des jeunes filles de cette paroisse , à secourir et à médicamenter les pauvres qui s'y trouvent , particulièrement ceux qui en seraient originaires , et à exercer plusieurs œuvres de charité spirituelle et corporelle , sans pour cela rien prétendre ni exiger des paroissiens.

Par une délibération du 21 avril 1853 , le Conseil municipal de Saint-Laurent a confirmé ledit traité , et , par un reçu du 12 janvier 1856 , M. le maire a reconnu que la

Congrégation s'était entièrement libérée de ses obligations envers la commune , au sujet du bâtiment de l'école des garçons.

En 1822 , c'est-à-dire peu de temps après l'arrivée du P. Deshayes à Saint-Laurent et celle de Mgr Soyer à Luçon , quelques démêlés survinrent entre le nouvel évêque diocésain et les Supérieurs généraux de la Sagesse. L'évêque fit trop voir peut-être qu'il ne regardait le Supérieur général que comme son délégué , et qu'il songeait à s'occuper plus directement que ses prédécesseurs de l'administration de la Communauté. Les évêques précédents avaient laissé une pleine liberté d'action aux Supérieurs généraux qui , depuis un siècle , en avaient toujours usé pour le plus grand bien.

Un changement notable opéré dans le costume des Religieuses de Chavagnes fit craindre que l'évêque ne voulût déroger aux usages de la Congrégation de la Sagesse , et même à ce qui avait été déterminé par le Fondateur. On songea à se soustraire à ce danger , en transférant le noviciat à la Chartreuse d'Auray , dont on eût fait la Maison-Mère , ou une seconde maison principale. Monseigneur l'évêque de Vannes accueillait ce plan avec une entière faveur. Mais une visite faite à Mgr Soyer par le P. Deshayes , au mois d'octobre 1822 , arrangea toute cette affaire. Pour preuve d'une union complète , l'évêque promit de donner de suite à la Compagnie de Marie quatre jeunes Missionnaires , qui étaient les Pères Marchand , Hilléreau , Gouraud et Duret. Depuis ce temps-là , Mgr Soyer n'a pas cessé , un instant , de porter le plus vif intérêt aux Congrégations de Saint-Laurent , et de vivre dans une parfaite intelligence avec les Supérieurs.

Avant la Révolution , comme depuis , les retraites annuelles des Sœurs se faisaient à Saint-Laurent aussi

régulièrement que possible. Elles étaient prêchées tantôt par des Pères de la Compagnie de Marie, tantôt par des prêtres étrangers. Dans les établissements, les Sœurs faisaient leur retraite comme elles l'entendaient, et à l'époque qui leur convenait le mieux. Dès le commencement de son généralat, le P. Deshayes songea à procurer à plusieurs établissements le bienfait de la retraite. Dans une lettre écrite à la fin de 1822, il se réjouissait de voir que sur 747 Religieuses, que comptait alors la Congrégation, 221 avaient eu le bonheur d'assister à la retraite annuelle. Ce n'est pourtant que sous le gouvernement du P. Dalin, en 1842, que les retraites ont été complètement et parfaitement organisées. Depuis cette époque, les Pères de la Compagnie de Marie ont toujours donné toutes les retraites des Filles de la Sagesse. Trois ou quatre retraites ont lieu, tous les ans, dans chaque province, où sont envoyés ensemble deux ou trois Missionnaires. Toutes les Sœurs de chaque province se réunissent successivement dans la maison où se font les pieux exercices. Les trois retraites annuelles de la province de Saint-Laurent ont lieu dans le magnifique établissement de Saint-Michel; 600 Religieuses environ assistent à ces trois retraites, et à une quatrième qui se fait dans la Maison-Mère pour les malades, les infirmes et les Sœurs d'un âge avancé.

Comme tous les Missionnaires de la Compagnie de Marie, le P. Deshayes tenait à l'Eglise et au Souverain Pontife du fond de ses entrailles. Pendant la Révolution, il avait été chargé ou il s'était chargé lui-même avec bonheur de transmettre aux prêtres fidèles de la Bretagne les instructions du Pape. Durant la captivité de Pie VII à Fontainebleau, il était allé le visiter au nom de toute la province religieuse à laquelle il appartenait,

et par reconnaissance le Saint-Père lui avait donné tous les pouvoirs que peut obtenir un simple prêtre. Il voulut encore se prosterner aux pieds de Léon XII, afin de lui offrir ses hommages et ses vœux, et d'en recevoir de sages conseils et des bénédictions abondantes pour lui et pour la famille religieuse dont il était devenu le Père. Il songeait aussi à solliciter l'approbation de ses Congrégations, et même il désirait voir s'il serait possible de s'occuper efficacement de la Béatification du P. de Montfort. Il fit pour cela le voyage de Rome, en 1825.

Parti de Saint-Laurent au commencement de janvier, et arrivé à Rome au milieu de février, il en repartit à la fin d'avril et rentra à la Communauté dans la première quinzaine de juillet. Il avait fait tout ce voyage avec la même voiture et les mêmes chevaux; il était conduit par le Frère Bernard. Son séjour à Rome eut tout le succès désirable. Il fut reçu du Pape avec une bonté toute paternelle, et obtint pour ses deux Congrégations un Bref laudatif, daté du 20 mai 1825. C'était un acheminement à ce qui devait avoir lieu sous son successeur. Il fit faire également un pas important à l'affaire de la Béatification du P. de Montfort, dont on commença dès lors à s'occuper d'une manière très-sérieuse et très-efficace.

Nous croyons que le Bref laudatif, accordé simultanément à la Compagnie de Marie et à la Congrégation de la Sagesse par le Pape Léon XII, doit trouver ici sa place. Nous le donnons dans son entier.

« Notre très-cher fils, salut et bénédiction apostolique.

« Les paroles qu'un de nos prédécesseurs, Adrien II, d'heureuse mémoire, instruit de l'affection de Charles

le Chauve, roi de France, pour les Eglises de ce royaume, adressait à ce prince : « Croyez que nous chérissons autant que vous-même les vertus qui brillent en vous », ces paroles, nous croyons devoir les employer aujourd'hui, et les adresser avec vérité à vous et aux pieuses Sociétés que votre vigilance rend florissantes. En effet, nous n'ignorons pas que les deux Congrégations des Missionnaires et des Filles que vous conduisez, instituées, vers le commencement du siècle passé, par le zèle du P. de Montfort, ont excité l'admiration des gens de bien.

« L'on a vu, en effet, d'un côté les Missionnaires entreprendre dans la Bretagne et le Poitou, pour instruire les peuples, de saintes excursions dont le nombre et les fatigues croissaient de jour en jour, et retirer une infinité d'âmes des dangers du vice et de l'erreur; d'un autre côté, les Filles de la Sagesse donner tous leurs soins aux malades, non-seulement pour les soulager dans leurs infirmités corporelles, mais encore pour procurer le salut de leurs âmes, en leur rappelant à propos le souvenir des récompenses et des peines de l'autre vie; et, de plus, faire tous leurs efforts pour réunir auprès d'elles de jeunes personnes des villes et de la campagne, afin de leur donner une éducation chrétienne et utile au public.

« Tant de bonnes œuvres étaient sans doute bien dignes d'admiration et de louanges; mais comme d'ordinaire les Communautés sont, dans les commencements de leur institution, très-ferventes, pleines d'ardeur et de zèle, et que quelquefois cependant, l'ennemi venant à semer l'ivraie, la suite ne répond pas au commencement, il était nécessaire d'avoir attentivement les yeux ouverts sur ces deux Sociétés, pour examiner leurs pro-

grès, la marche qu'elles prendraient, et pour voir si la persévérance couronnerait de si beaux commencements. Et en effet, à peine soixante-dix ans s'étaient-ils écoulés depuis la mort de votre Fondateur, que la France a vu, dans un temps de calamité, le fanatisme changer sa constitution civile et religieuse, cribler le froment et en séparer jusqu'au dernier grain, de sorte qu'on distinguait et ceux qui conservaient encore en eux-mêmes quelques sentiments de religion, et ceux qui, corrompus au dedans, se paraient encore au dehors d'un certain masque de vertu. Au milieu de ces troubles, où l'audace triomphait hélas! de l'autorité des lois, où l'impiété déchaînée contre la religion de nos pères destinait et livrait à la mort tous les gens de bien, vos deux Sociétés, nous le savons, après avoir embrassé la sainte cause, l'ont soutenue jusqu'au dernier soupir, et ont regardé comme un bonheur et une gloire de mourir pour sa défense, ayant à leur tête celui qui les gouvernait dans ces temps orageux.

« Et aujourd'hui, après qu'une protection spéciale du ciel vous a arrachés des mains des impies, nous n'ignorons pas avec quel succès, sous votre autorité et par votre zèle, ces hommes choisis et ces filles courageuses procurent le bien de la religion dans votre patrie: c'est ce qu'ont attesté à notre Siège apostolique nos Vénérables Frères les Archevêques de Bordeaux et d'Aix, ainsi que nos Vénérables Frères les Evêques de Luçon, de La Rochelle, de Poitiers, de Rennes, d'Angers, de Coutances, de Quimper, d'Orléans, de Nantes et de Vannes. D'après un témoignage si digne de foi, et après avoir consulté les Evêques et les autres Prélats Réguliers, nous sommes restés convaincus, nous et nos Vénérables Frères leurs Révérendissimes Eminences les Cardinaux,

que chacun de vos instants était consacré à des œuvres saintes. Nous avons appris que les Missionnaires de la Société dite du Saint-Esprit (Compagnie de Marie) vont prêcher dans différents diocèses du royaume ; qu'ils éloignent, de temps en temps, du tumulte des affaires, des fidèles, et particulièrement les Filles de la Sagesse, pour leur remettre sous les yeux les vérités du salut ; que ces Filles admirables soulagent, par leurs paroles et par leurs secours, les affligés et surtout les malades ; qu'elles tiennent presque tous les hôpitaux maritimes de France et un grand nombre d'autres ; qu'elles y assistent les infirmes et les servent avec la plus grande bonté ; on nous a appris qu'elles ont, dans différents lieux, plusieurs maisons d'éducation pour les jeunes personnes du sexe, où les filles qui ne savent point de métier, et qui n'ont pas été instruites des dogmes catholiques, apprennent un état, les principes de la religion et le moyen de former leurs mœurs. Enfin, ces deux Sociétés sont si persuadées que rien de ce qui peut être utile au prochain ne leur est étranger, qu'elles travaillent à l'instruction de ceux même que la nature a privés de l'ouïe, et rend incapables d'être instruits par la parole dont nous nous servons pour exprimer nos pensées, laquelle est si avantageuse pour la propagation de la religion.

« Chantons donc un cantique au Seigneur ; chantons un cantique nouveau à la gloire de Dieu ; car si, au jour de sa colère et de ses jugements, il a permis que la France, la plus belle portion de la chrétienté, ait été remplie de troubles et d'agitations par des hommes pervers, et qu'elle se soit trouvée à deux doigts de sa perte, il a voulu, au milieu de la dévastation des temples, de la profanation des choses les plus saintes, et des flots de sang cruellement

répandus, il a voulu, notre cher fils, conserver à votre patrie, en vous et dans vos deux Sociétés, non-seulement des exemples de piété, mais encore de puissants secours et des instruments de salut.

« Maintenant que la paix est rendue à la France, et que la famille des Rois très-chrétiens est remontée sur le trône de ses ancêtres, vos Congrégations, protégées par cette auguste Maison et par la piété des Archevêques et des Evêques, qui seconderont vos soins et travaux, produiront de jour en jour des fruits de vertu plus abondants, ce que nous demanderons sans cesse au Dieu de toute bonté et de toute grandeur. Il faut que votre courage continue l'œuvre sainte entreprise avec le secours de Dieu. Ne vous laissez arrêter ni par les fatigues des voyages, ni par les critiques et les calomnies des hommes ; mais efforcez-vous d'achever ce que Dieu vous a fait commencer, sachant que plus les travaux sont grands, plus la gloire qui les récompensera dans l'autre vie sera grande : ce sont les paroles d'un de nos prédécesseurs, saint Grégoire le Grand. Enfin, pour gage de notre bienveillance, nous donnons à vous, aux zélés Missionnaires et aux courageuses Filles que vous dirigez, notre bénédiction apostolique. »

Cette page d'histoire, signée par le Souverain Pontife Léon XII, n'est pas la moins glorieuse pour toute la famille de Montfort. Ce Bref si précieux était bien capable d'enflammer le zèle des Pères de la Compagnie de Marie et des Filles de la Sagesse. Aussi, les vit-on se livrer avec une nouvelle ardeur à toutes leurs saintes fonctions et à toutes les œuvres de charité qui leur étaient confiées par le ciel.

A son retour de Rome, le R. P. Deshayes présida, à la Communauté de la Sagesse, une assemblée capitulaire qui eut à traiter plusieurs questions plus ou moins importantes. Entre autres choses, on établit alors le second noviciat, c'est-à-dire qu'il fut réglé que les novices professes, qui faisaient leurs vœux annuels depuis au moins cinq ans, viendraient passer quelques semaines, et même quelques mois, s'il était possible, à la Maison-Mère, pour se préparer à prendre un engagement définitif. Le Père Deshayes avait communiqué ce projet au Souverain Pontife, qui l'avait fortement approuvé. Jusque-là les Sœurs faisaient leurs vœux perpétuels dans les établissements où elles se trouvaient, après en avoir reçu l'autorisation de leurs Supérieurs généraux. Le projet qui s'exécutait alors était d'ailleurs conforme aux Constitutions qui en parlaient.

Dans une autre assemblée capitulaire qui se tint en 1828, on élut pour Supérieure générale la Sœur Saint-Lin, qui mourut un an et quelques mois après son élection. Elle s'appelait dans le monde Marie-Anne-Saint-Michel Dunézat. Elle était née à Saint-Domingue, le 13 novembre 1783, et elle avait fait profession le 1<sup>er</sup> novembre 1804. Elle mourut le 23 novembre 1829. Ainsi le mois de novembre fut celui de sa naissance, de sa profession religieuse et de sa mort. Pendant sa maladie, elle avait grandement édifié toutes ses Sœurs par sa foi, sa patience et sa résignation. Sa confiance en Dieu était sans bornes. Lorsque, dans ses derniers instants, on lui parlait de sa mort prochaine, elle s'écriait, dans les transports de la joie : « Ah ! l'heureuse nouvelle ! ah ! l'heureuse nouvelle ! » Elle conserva jusqu'à la fin une pleine connaissance, et reçut tous les secours de la religion avec les sentiments de la plus tendre piété. Quel-

ques moments avant d'expirer, elle renouvela ses vœux, en présence du Supérieur général. Sa mort jeta la désolation dans la Communauté.

Elle ne fut remplacée que l'année suivante par la Mère de la Résurrection, qui fut élue le 29 mai 1830. Monseigneur Soyer, évêque de Luçon, présidait cette élection. La nouvelle Supérieure générale avait toutes les qualités nécessaires pour gouverner sagement la Congrégation, dans les temps difficiles qui allaient bientôt commencer.